



## SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE

Le Trait d'Union – 29B avenue des Sources 69009 LYON  
Tél. 04 78 43 21 60 – Fax 04 72 17 98 30 – Courriel : sessad@arimc-ra.org  
427 rue Dechavanne 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE  
Tél. 04 74 02 64 20 – Fax 04 74 02 64 21 – Courriel : sessad.villefranche@arimc-ra.org

### PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL de la VIE SOCIALE

Il s'est réuni le mardi 10 juin 2008, de 18 heures à 20 heures, dans les locaux de l'Antenne de LYON – 29 B avenue des Sources.

<u>Présents :</u>	Madame ESPEJO	(Représentant les parents)
	Madame BRUNELLO-JEANDEL	(Représentant les parents)
	Monsieur LOUVET	(Représentant les parents)
	Monsieur MIARA	(Représentant les parents)
	Madame SAINT BONNET	(Représentant le personnel)
	Madame PERRIN	(Représentant le personnel)
	Monsieur FIORENZANO	(Représentant M. L'Inspecteur d'Académie)
	Madame PORTALIER	(Directrice)
<u>Excusées :</u>	Madame RICOL	(Représentant l'ARIMC)
	Madame DESFOURS	(Représentant la Mairie du 9 <sup>e</sup> )
<u>Absent :</u>	Monsieur CHENODA	(Représentant les parents)

#### DATES A RETENIR

☞ **MARDI 14 OCTOBRE 2008 :**  
réunion du Conseil de la Vie Sociale.

☞ **SAMEDI 15 NOVEMBRE 2008 :**  
rencontre annuelle des familles de l'Antenne de VILLEFRANCHE.

☞ **SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008 :**  
rencontre annuelle des familles de l'Antenne de LYON.

☞ **DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009 :**  
pique-nique organisé par les parents.  
Toutes les propositions de lieu seront les bienvenues.

#### TRANSMISSION DU LIVRET D'ACCUEIL

La maquette du Livret d'Accueil du SESSAD avait été présentée en CVS, puis validée par le Bureau de l'Association. En revanche, il n'avait jamais été matérialisé.

Après avoir effectué une mise à jour qui a fait l'objet d'une délibération du CVS lors de sa réunion précédente et apporté toutes les modifications et adaptations rendues nécessaires par l'application de la Loi 2005-102 du 11 février 2005, la fabrication « maison » a été entreprise.

Un exemplaire en est remis à chaque personne présente ce jour et sera adressé aux membres du CVS qui n'ont pas pu être présents.

## **ORGANISATION D'UN PIQUE-NIQUE**

Rappel (PV de la réunion du 12 février 2008) : « Il est décidé de ne pas organiser de pique-nique au printemps 2008. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion, pour 2009.

Un questionnaire sera adressé aux parents pour connaître leur souhait.

Cette manifestation pourrait s'intégrer aux festivités liées au Cinquantenaire de l'Association. »

Les parents du CVS proposent d'organiser un pique-nique le **dimanche 20 septembre 2009**.

Un lieu situé entre Lyon et Villefranche est recherché. Il doit comporter : un espace extérieur, des toilettes accessibles et une salle de repli. Le coût de la location doit être peu élevé.

Un questionnaire est joint à ce procès-verbal pour avoir l'avis des parents et poursuivre le projet.

## **EVALUATION INTERNE ET DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE**

En application de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, une « évaluation interne et démarche d'amélioration continue de la qualité » doit être réalisée dans tous les établissements médico-sociaux. (Une évaluation externe, par un prestataire extérieur, devra être effectuée ensuite). Les enjeux sont très importants pour les établissements.

L'évaluation interne n'a pas pour but d'évaluer les compétences particulières de tel intervenant ou de tel groupe d'intervenants. Elle ne constitue pas une remise en cause du travail des opérateurs. Il s'agit de l'évaluation du fonctionnement, du dispositif d'accompagnement, pas des personnes.

C'est une démarche participative qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés, non seulement les professionnels, mais également les parents et les enfants.

L'Association a fait le choix de nous faire accompagner par un cabinet dans le travail de construction d'un référentiel qualité ou guide d'auto-évaluation. C'est un « modèle » préalablement défini, destiné à rendre compte de façon précise de la situation et du fonctionnement d'un établissement. Son utilisation permet d'établir la photographie des écarts existants entre une situation observée dans un établissement à un moment donné et la situation projetée.

Sur la base de ce constat, il faut ensuite choisir les actions à entreprendre en priorité, puis mesurer périodiquement, à l'aide de ce même référentiel, les progrès réalisés.

Les étapes de la démarche sont :

- élaboration/appropriation du référentiel,
- réalisation de l'évaluation interne,
- définition d'un plan d'amélioration de la qualité.

Concernant la première étape, la construction du référentiel, deux phases sont déterminées :

- . l'élaboration d'un référentiel « tronc commun » à toutes les structures de l'ARIMC,
- . puis d'un référentiel « spécificités » propres à chaque établissement.

L'architecture du guide, élaboré par le Comité de Pilotage, composé des membres du Conseil de Direction, comporte trois niveaux.

➤ Les dimensions sont au nombre de six :

- . dimension I : la personne accueillie
- . dimension II : le cadre de vie
- . dimension III : les droits et la participation des usagers
- . dimension IV : la place de l'établissement dans l'environnement
- . dimension V : management
- . dimension VI : administration et gestion

➤ Les critères :

exemple pour la dimension I : la personne accueillie

- . Critère 1.1. : l'admission
- . Critère 1.2. : le projet personnalisé
- . Critère 1.3. le dossier de l'usager
- . Critère 1.4. : la sortie.

➤ Les indicateurs de Bonnes Pratiques sont rédigés sous forme d'affirmations. Nous devons nous placer du côté de l'utilisateur, nous interroger et écrire sur : ce qui se fait, ce qu'il faudrait faire, ce qu'il faut garantir à l'utilisateur concernant ce critère, ce qui est « le mieux » pour lui, ce qui est le plus important, les pratiques à privilégier.

Concernant la seconde étape, l'évaluation interne sera réalisée dès que le référentiel sera finalisé.

Concernant la troisième étape, le plan d'amélioration de la qualité est une démarche méthodique constituée par un ensemble d'actions visant à améliorer la qualité dans l'organisme et faisant suite à l'évaluation interne (en référence à la Note d'information DGAS/5B n° 2004/96 du 03/03/04 relative aux actions favorisant l'évaluation et l'amélioration continue de la qualité dans les établissements sociaux et médico-sociaux).

Ces actions sont réalisées dans le souci d'atteindre des objectifs repris dans la loi 2002-2.

- Prendre en compte les besoins de l'utilisateur : mettre l'utilisateur-partenaire au cœur du dispositif, c'est agir pour lui permettre d'être acteur à part entière au sein de l'institution. L'utilisateur doit être en mesure d'occuper sa place de co-auteur, co-acteur de la bonne réalisation de sa propre prise en charge, de son projet individuel. Ainsi, un des objectifs de la démarche qualité consiste à passer d'une logique d'utilisateur-passif à une logique d'utilisateur-acteur.
- Assurer la prise en charge la plus adaptée possible aux besoins de l'utilisateur.
- Permettre l'expression de l'utilisateur dans la définition de ses besoins et conduire à la prise en compte de son appréciation du service rendu.
- Promouvoir la participation des professionnels à la mise en œuvre de la démarche et à l'élaboration d'outils.
- S'assurer de l'efficacité de l'allocation des ressources publiques. Les dispositions financières prises par le législateur au titre de la loi 2002-2 vont dans le sens d'une clarification et d'une transparence de l'utilisation des deniers publics au bénéfice des usagers. A terme, ces dispositions nouvelles permettront de faire des liens entre évaluation de la qualité des prestations fournies aux usagers et les ressources mises en œuvre, notamment par la négociation du financement éventuellement nécessaire à l'amélioration de points faibles mis en évidence par l'évaluation de la qualité des prestations délivrées.
- Prévenir les risques de maltraitance institutionnelle.

Afin que la réflexion soit celle du Service dans son entier, trois réunions communes aux deux Antennes ont été programmées, en mai et juin 2008, les professionnels étant libérés de leurs rééducations pour y participer.

Concernant la participation des « usagers » du SESSAD, rappelons que le CVS a élaboré un questionnaire : « La parole des parents », finalisé en janvier 2007. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CVS. Le projet, qui n'a pas abouti, était de construire le même type de questionnaire avec les jeunes.

## **THEME DE DISCUSSION DES PROCHAINES RENCONTRES ANNUELLES DES FAMILLES DE NOVEMBRE 2008**

Les rencontres se dérouleront au même endroit qu'en 2007.

### Rappel

- ☞ SAMEDI 15 NOVEMBRE 2008 : Antenne de VILLEFRANCHE  
– Maison des Familles – 60 impasse Gaston Teissier 69400 VILLEFRANCHE.
- ☞ SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008 : Antenne de LYON –  
– Salle Polyvalente – 50 chemin de Montlouis à Ecully.

Le thème de la discussion est : « La scolarisation ». Les jeunes sont invités à nous faire part de leur(s) expérience(s).

## **TRANSPORTS**

Depuis le début de l'année 2007, nous nous heurtons au refus de l'Assurance Maladie de prendre en charge le transport des enfants qui viennent au SESSAD (pour des entretiens psychothérapeutiques, notamment), Seules les caisses particulières acceptent le remboursement.

Afin de pouvoir poursuivre ou reprendre certaines prises en charge, nous allons modifier notre fonctionnement et nous organiser pour les regrouper. Nous répondrons ainsi aux consignes autorisant un financement de ces déplacements.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Locaux de l'Antenne de Lyon**

Les conditions d'occupation ne sont pas conformes aux nécessités de notre fonctionnement. De gros travaux d'aménagement sont à effectuer, si nous devons rester dans ces locaux. La relocalisation est envisagée à échéance 2011, sans certitude concernant le délai et sans autre information, notamment pour ce qui est de la superficie et du coût.

La Directrice doit rencontrer très prochainement Christian JUNCKER, Directeur Général, afin que l'Association se positionne sur le projet à long terme, Monsieur Le Président ayant défini trois phases lors du déménagement : l'installation dans les locaux des Sources, en juillet 2006, représentant la phase 2, temporaire.

### **Protocole de sortie du Service**

Un récent courrier du Directeur Général a informé la Directrice du désengagement du service social concernant le suivi des jeunes pendant les trois années qui suivent leur sortie.

Lors d'une réunion de travail réunissant les équipes des deux Antennes, les termes d'un protocole déterminant la marche à suivre ont été travaillés.

Le CVS valide ce protocole qui prend place en fin de l'Article 7 – **Sortie**, du Règlement de Fonctionnement du SESSAD.

*7.9 La sortie peut être due à une limite d'âge atteinte par l'enfant, à une réorientation ou à une décision des parents. Dans le dernier cas, ils doivent adresser un courrier à la directrice.*

#### ***Avant la sortie***

- *Des rencontres sont organisées : un entretien avec la directrice et/ou le chef de service, une consultation médicale, un entretien psychologique, une réunion avec l'équipe.*
- *Un accompagnement est proposé pour la constitution du dossier de compensation du handicap.*
- *Des comptes rendus des prises en charge sont transmis aux parents.*
- *Un courrier est adressé aux parents, dans lequel sont précisées les structures relais : médicale, psychologique et rééducative(s), avec lesquelles des liens sont faits, si besoin.*
- *Les parents doivent veiller à la restitution du matériel appartenant au SESSAD.*

#### ***Après la sortie***

*L'enfant, ses parents, ses frères et sœurs sont invités à participer à la rencontre annuelle des familles qui a lieu à l'automne.*

#### ***Pendant trois ans***

*Le Service répond aux demandes d'aide du jeune et/ou de ses parents, dans la mesure de ses compétences.*

*L'éducatrice ou le référent prend des nouvelles à la fin de chacune des trois années.*

*Au-delà de ces trois ans, le Service reste à la disposition et à l'écoute des enfants et des familles.*

Cette modification est complétée par le transfert du contenu précédent de cet article en fin de l'Article 4 – **Admission**, localisation plus appropriée.

Le Règlement de Fonctionnement sera rectifié selon ces nouvelles dispositions.

**Prochaine réunion du CVS : mardi 14 octobre 2008.**

Le Président du CVS,  
Bruno MIARA.

La Directrice du SESSAD,  
Claire PORTALIER.

**SESSAD ARIMC**

- 29 B avenue des Sources 69009 LYON

- 427 rue Dechavanne 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

**PROJET DE PIQUE-NIQUE**

**du dimanche 20 septembre 2009**

Afin de déterminer si ce projet vous intéresse, vous voudrez bien remplir ce document et le retourner, au plus tôt, au SESSAD qui transmettra au Président du CVS. Merci.

La famille : .....

Souhaite participer :

Ne pourra pas participer :

Nombre de personnes :

➤ Connaissez-vous un lieu adapté qui pourrait nous accueillir (cf. procès-verbal du CVS du 10 juin 2008) ?

➤ Vos suggestions :